

**COMPTE RENDU DE REUNION**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2020 à 20 h 30**  
**Salle du Conseil des Premiers Sapins**

L'an 2020, le 24 février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 19 février 2020 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal des Premiers Sapins.

Etaient présents tous les membres sauf absents excusés : BARTHOD MALAT Pierre-Antoine, COINETET Alexandre qui donne procuration à BERNARD Pierre-François, FAIVRE Amandine qui donne procuration à BÔLE Bernard, LARDIER Martine, VOUILLOT Véronique.

Étaient Absents : BERTIN François, BERTIN Philippe, CACHOD Fabrice, CHANEZ Raphaël, COULOT Jean-Pierre, DE SA Emilie, DROZ Christophe, JOURNOT Arnaud, MARTINENGHI MARANHAS Gloria, MERCIER Nicolas, MOUROT Denis, MOUROT Stéphanie, PANDOR Irénée, ROULLOT Aurélie, VOUILLOT Jean-Pierre.

Effectif présent : 31 ; Suffrages exprimés : 33

Madame NICOD Isabelle a été élue secrétaire.

## **1/ Finances**

### A - Vote des comptes administratifs, des comptes de gestion 2018 et affectation des résultats

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la concordance des résultats entre les comptes de gestion de la trésorerie de Valdahon et les comptes administratifs de la commune pour le budget principal, MSAP, panneaux photovoltaïques, forêt et maison médicale.

Le maire a quitté la salle et n'a pas pris part aux votes des comptes administratifs de la commune.

Le Conseil Municipal donne quitus de sa gestion à l'inspecteur des finances publiques de la trésorerie de Valdahon.

### Comptes administratifs :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal	1 195 387.99	1 427 008.54	1 097 364.22	1 805 604.42
MSAP	17 243.84	85 777.20	913 275.24	367 526.15
Panneaux Photovoltaïques.	1 476.68	2 983.86	0.00	21 635.28
Forêts	26 462.54	102 676.90	153 481.41	108 196.65
Maison Médicale	5 001.34	27 499.63	29 826.87	29 535.21

## Affectation des résultats :

### ***Budget principal***

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2019 (1)	888 103.09
Affectation du résultat d'exploitation au besoin de la section d'investissement (2)	332 002.57
Report 2019 en exploitation (1 – 2)	556 100.52

### ***MSAP***

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2019 (1)	80 660.18
Affectation du résultat d'exploitation au besoin de la section d'investissement (2)	80 660.18
Report 2019 en exploitation (1 – 2)	0.00

### ***Panneaux photovoltaïques***

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2019 (1)	5 091.00
Affectation du résultat d'exploitation au besoin de la section d'investissement (2)	0.00
Report 2019 en exploitation (1 – 2)	5 091.00

### ***Forêts***

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2019 (1)	583 279.14
Affectation du résultat d'exploitation au besoin de la section d'investissement (2)	134 481.41
Report 2019 en exploitation (1 – 2)	448 797.73

### ***Maison médicale***

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2019 (1)	33 021.45
Affectation du résultat d'exploitation au besoin de la section d'investissement (2)	29 826.87
Report 2019 en exploitation (1 – 2)	3 194.58

Le conseil municipal adopte ces affectations de résultats à l'unanimité.

### **B – Budget MSAP**

Le Maire explique que le 6 février, la commune a reçu Monsieur Royer de la DGFIP venu expliquer que le budget de la MSAP n'avait pas été monté comme cela aurait dû l'être alors que ses services et ceux de la trésorerie avaient validé notre maquette financière : le budget en effet a été assujéti à la TVA (TVA à 20 %) alors qu'il aurait dû être effectué sous la règle du FCTVA (16,404 %). De ce fait, une régularisation doit être effectuée en assujettissant ce budget au bon régime (hors partie photovoltaïque car considérée comme commerciale), ce qui permettra d'effectuer les opérations de Trésorerie rectificatives nécessaires sans trop d'incidences financières pour la commune.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

## **2/ Patrimoine-Urbanisme**

### **A – Validation Assistance Maîtrise d'œuvre pour les logements des personnes âgées**

Monsieur le Maire expose que le groupe de travail a fini son analyse des besoins et a défini un cahier des charges pour une offre de service la plus adéquate à notre commune : 3 logements au rez-de-chaussée, un appartement pour une famille d'accueil à l'étage et des aménagements intérieurs communs et extérieurs. Il convient désormais de solliciter un programiste pour calibrer le projet à la fois en terme de surface et financier afin d'avoir un cahier des charges pour un architecte. Le Conseil Département du Doubs accepte d'accompagner la commune dans cette mission à hauteur de 70 % de subvention (plafonné à 15 000 € de dépenses). Le cahier des charges comprend un état des besoins priorisés, un état des lieux et diagnostics techniques et fonctionnels, une présentation de différents scénarii, le chiffrage des scénarii retenus et le calendrier de réalisation.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

### **B – Proposition de mission d'urbanisme pour l'aménagement du haut du village de Nods**

Le Maire explique que suite aux expérimentations réalisées sur la circulation autour de l'école, de la MSAP, et dans la ZAE, aux travaux sur le parking de covoiturage et d'assainissement, il est proposé que la commune se fasse accompagner par un cabinet d'urbaniste et paysager afin d'embellir la rue principale du bourg et de faciliter les circulations dans cette zone fréquentée. Deux devis ont été demandés pour le diagnostic et l'esquisse :

- Au-delà du fleuve pour un montant de 8 280 €
- Paysage Urbanisme Environnement pour un montant de 9 500 €

Le Maire propose de retenir la proposition de « Au-delà du fleuve ».  
Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

### C – Achat d'une parcelle d'aisance à Monsieur TARDIF d'Athose

Didier CACHOD propose aux membres du Conseil d'acter l'achat de la parcelle ZD 94 à Monsieur TARDIF Joël d'Athose d'une superficie de 65 m<sup>2</sup>. Suite à la délibération qui a été prise le 18 juillet 2019 n° 201-07-18-002, qui stipule le prix d'acquisition de 18 € du m<sup>2</sup> pour passer dans le domaine public communal, il convient de valider le montant de cet achat soit 1 170 € HT hors frais de notaire.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

## 3/ Forêt

Jean-Marie TARBY présente le bilan de l'année 2019, l'état d'assiette pour 2020 et les prévisions de travaux et de ventes.

### ▶ Bilan année 2019 par ONF

#### *Dépenses :*

- Travaux sylvicoles	51 102,98 €
- Dépenses frais de garderie + contribution à l'hectare + frais d'exploitation + ATDO (feuillus et résineux)	19 179,26 €

TOTAL : 70 282,24 €

#### *Ventes*

102 311,90 €

#### *Bilan financier :*

32 029,66 €

### ▶ Programme des coupes (état d'assiette 2020)

Le programme des coupes est fixé par l'ONF à 3 490 m<sup>3</sup> pour l'année 2020, ce qui représente 60 % de nos possibilités du plan d'aménagement pour cette année. La cause de ce choix est liée à la conjoncture de l'état sanitaire (gros volume de chablis...). L'estimation des recettes s'élève donc à 115 000 €. Les dépenses quant à elles sont estimées à 59 994 €, plus la mise en place des plaques de parcelles pour un montant de 11 592 €, soit 71 586 € de dépenses.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

## 4/ Foncier

### A – Convention de résiliation à La Pastorale

Le Maire explique qu'afin de pouvoir débiter les travaux du Lotissement des Perrières, il est proposé de valider l'avenant au bail de la Pastorale de Nods afin de sortir la parcelle ZL 12 d'une surface de 2ha 33a 19ca précédemment exploitée par le GAEC des Perrières.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

### B – Fermage au GAEC des Perrières

Le Maire propose de contracter un bail à fermage avec le GAEC des Perrières pour compenser la sortie sur la parcelle ZL 12 en attribuant la parcelle ZO 24 d'une surface de 2ha 05a 49ca pour laquelle l'exploitant a reçu une autorisation d'exploiter. Cette parcelle était précédemment utilisée sous forme de vente d'herbe par Monsieur TROUF Cyril. La parcelle ZL 12 sera mise en vente d'herbe dans l'attente de travaux.

Madame Valérie VIENNET ne prend pas part au vote.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

## 5/ Ressources Humaines

### A – Recrutement secrétaire de Mairie/MSAP

Le Maire explique que suite à la demande de mise à la retraite anticipée de Madame TREMOUILLE Dominique à compter du 8 mai 2020 (actuellement en congés longue maladie depuis 2016), le Maire

propose de valider le recrutement d'un agent administratif, afin de renforcer le pôle administratif, notamment sur le volet « accueil » et France Services sur un contrat à 28 h. Un appel à candidatures a eu lieu permettant de recevoir une vingtaine de candidatures et 6 personnes ont été reçues lors de deux jurys. La candidature retenue, Madame CUINET Géraldine, travaille actuellement en MSAP. Dès lors, il convient de procéder à différentes démarches administratives en vue de son recrutement dans 2 mois.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

#### B – Modification du RIFSEEP

Le Maire explique que dans le cadre du nouveau régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale (RIFSEEP) mis en place le 14/12/2017, le cadre d'emploi d'agent du patrimoine n'avait pas été pris en compte. Pour y remédier et afin de pouvoir verser une prime annuelle à un agent contractuel, il est nécessaire d'inclure ce cadre d'emploi d'agent du patrimoine.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité

#### **5/ Questions diverses**

- ▶ *Aménagement du lotissement « Les Perrières »* : Le Maire présente au Conseil les plans du projet du lotissement « Les Perrières ». Certains conseillers s'interrogent sur la taille des parcelles, de la proximité du terrain de foot et de l'absence de présentation de l'implantation des maisons. Le Maire propose de valider le plan d'aménagement en intégrant l'étude de ces points.
- ▶ *Réseau de chaleur et chaufferie bois sur Nods* : Le Maire présente au Conseil l'avant-projet définitif (APD) et les conclusions de l'Assistance de Maîtrise d'œuvre concernant le réseau de chaleur et la chaufferie bois. Le projet total sera de 476 100 € TTC avec des subventions de la FEADER, de la Région, du SYDED et du Département.

Après discussion, le conseil adopte cet APD à la majorité : 1 abstention et 1 voix contre.

- ▶ *Salle des fêtes de Nods* : Le Maire présente au Conseil les nouveaux plans de la salle des fêtes de Nods comprenant des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et d'isolation de toiture.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité

- ▶ *Archiviste* : Suite à la visite des archives départementales en septembre 2019, il avait été décidé d'engager durant 4 à 6 mois une référente en la matière, afin de réaliser toutes les archives des communes déléguées. Une jeune diplômée des archives nous a été recommandée. Elle commencera sa mission le 2 mars 2020. Il convient donc de créer le poste d'assistant de conservation.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité

La séance est levée à 22 h 00.

Le Maire,  
Pierre-François BERNARD

